

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 388

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 10 BIS

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« deuxième »,

le mot :

« cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise en cohérence avec la nouvelle rédaction de l'article L. 712-4 du code de la propriété intellectuelle issue de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.